



LE BILLET DU SYNDIC

« Engagez-vous ! »



élections communales générales 2021 Canton de Vaud

Titrait Stéphane Hessel dans son livre paru en 2011 et c'est par cet appel que je souhaite susciter des vocations ou un intérêt pour la politique villageoise. En effet, début 2021, viendra le temps des élections communales, donc du renouvellement des membres de la municipalité.

Par politique, je parle du sens très large de la fonction de municipal d'une commune de la taille de Mex. En effet, un rôle à l'exécutif est principalement axé sur des actions concrètes régies par la vie et l'organisation de la commune.

Je ne vous ferai pas l'éloge de la fonction car chaque personne ayant participé à un exécutif à un moment de sa vie pourra vous donner des arguments pour vous convaincre de l'intérêt du poste. Pour ma part, si je dois en relever un, cela serait que la taille de la commune permet à chacun d'apporter sa contribution ou ses idées.

Un élément qui peut faire peur, ou rebuter les vocations, c'est le temps que cela prend. Je ne vous le cacherais donc pas, la fonction est effectivement chronophage mais reste néanmoins très accessible. Il faut compter une séance de municipalité par semaine (environ 40 par année), séance qui dure deux heures environ. Il faut également consacrer le temps nécessaire à la lecture du courrier et à la préparation de la séance hebdomadaire. Puis, à côté de ces tâches, en fonction des spécificités des dicastères, s'ajoutent quelques heures de séance avec des associations intercommunales, des entreprises, des citoyens, etc... pour une moyenne de trois à quatre heures par semaine. En général, chaque membre s'organise en fonction de son programme personnel. Pour moi, qui suis actuellement le seul à occuper un emploi, je prends mes rendez-vous en début de matinée ou en fin de journée. Cela me permet de concilier vie privée, travail et municipalité.

A titre informatif, actuellement, Messieurs Berthoud et Marelli ont annoncé qu'ils ne se représenteront pas. Les trois autres membres devraient se soumettre au vote pour une reconduction.

D'un point de vue organisationnel, la municipalité préconise le dépôt d'une liste commune comprenant toutes les personnes qui souhaiteraient se présenter, laissant la possibilité aux électeurs de faire leur choix. Mais chacun peut également, seul ou avec d'autres, établir sa propre liste.

Au vu des circonstances sanitaires, la municipalité n'organisera pas d'assemblée de commune consacrée aux élections communales de 2021. Néanmoins, chaque membre de la municipalité, ou le greffe, se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur la fonction.

Pour finir, voici le rappel des échéances :

18 janvier 2021, 12h00, dépôt des listes

7 mars 2021, journée d'élection de la municipalité

7 mars 2021, en cas de deuxième tour...



ROUTES—CONTRÔLES DE VITESSE

Régulièrement la gendarmerie installe le radar en traversée de village. Dans l'ensemble la vitesse est bien respectée et peu de conducteurs sont en infraction. La moyenne des personnes dénoncées sur la commune se situe entre 1.32 % et 5.40 % pour 2020. La moyenne cantonale est de 2.39 et 3.22 % pour la même période.

Parallèlement, la commune place l'appareil de prévention dont voici quelques résultats :

Semaine du 12 au 19 août – cimetière dans le sens de la montée, vitesse autorisée: 50km/h :

2610 véhicules enregistrés, soit une moyenne d'environ 375/jour.
15 d'entre eux roulaient à une vitesse comprise entre 80-100 km/h.

Semaine du 19 au 27 septembre – cimetière dans le sens de la descente, vitesse autorisée: 50 km/h

1747 véhicules enregistrés, soit une moyenne d'environ 250/jour.
8 d'entre eux roulaient à une vitesse comprise entre 80-90 km/h.

Semaine du 28 août au 3 septembre – voirie sens les Esserts, vitesse autorisée: 30 km/h

935 véhicules enregistrés, soit une moyenne d'environ 130/jour.
40 d'entre eux roulaient à une vitesse comprise entre 40-50 km/h.

Semaine du 7 au 14 septembre – voirie sens Village, vitesse autorisée: 30 km/h

1275 véhicules enregistrés, soit une moyenne d'environ 180/jour.
20 d'entre eux roulaient à une vitesse comprise entre 50-60 km/h.

Semaine du 16 au 22 septembre – plat des Esserts sens village, vitesse autorisée: 50 km/h

1907 véhicules enregistrés, soit une moyenne d'environ 240/jour.
143 d'entre eux roulaient à une vitesse comprise entre 60-70 km/h.

Semaine du 23 au 30 septembre – plat des Esserts sens RC313, vitesse autorisée: 50 km/h

1741 véhicules enregistrés, soit une moyenne d'environ 250/jour.
20 d'entre eux roulaient à une vitesse comprise entre 50-60 km/h.



TAXI-BUS

A partir du 15 novembre nous ajoutons deux trajets supplémentaires à l'offre existante, soit un le matin à 8 h 20 direction Bussigny et un l'après-midi au retour à 14 h 20.

Nous vous rappelons le principe:

- ⇒ appeler la centrale une demi-heure minimum avant l'horaire retenu au 021 706 18 39
- ⇒ se munir d'un titre de transport (contremarque) à obtenir auprès du greffe au prix de CHF 2.50 le trajet.

Ce service est également disponible les week-ends et les jours fériés aux mêmes horaires et conditions.

Horaires

Mex – Villars-Ste-Croix (Croix-de-Péage) – Bussigny-gare

Sous-Valeyres	6h20	7h20	8h20	9h20	13h20	15h20
Village (56)	6h23	7h23	8h23	9h23	13h23	15h23
Croix-de-Péage (32)	6h27	7h27	8h27	9h27	13h27	15h27
Bussigny (train)	6h35	7h35	8h35	9h35	13h35	15h35

Bussigny-gare – Villars-Ste-Croix (Croix-de-Péage) – Mex

Bussigny (train)	12h20	14h20	15h20	17h20	18h20	9h20
Croix-de-Péage (17)	12h28	14h28	15h28	17h28	18h28	19h28
Village (56)	12h32	14h32	15h32	17h32	18h32	19h32
Sous-Valeyres	12h35	14h35	15h35	17h35	18h35	19h35

Il convient encore de préciser que la municipalité a décidé d'offrir une subvention de CHF 200.– par an à tout détenteur d'un abonnement Mobilis (zone 11, 12 et 15), âgé de moins de 25 ans et en formation post-obligatoire ou apprentissage. Un formulaire à remplir et remettre au greffe ainsi que toutes les indications relatives à cette prestation se trouvent sur le site internet de la commune.



DÉCHÈTERIE ET TUTTI FRUTTI

Bien que ce ne soit pas le moment des grands nettoyages de printemps, il est temps de rappeler quelques règles et usages de la déchèterie:

- ✓ toutes les personnes doivent être munies de leur **carte de déchèterie** placée en vue sur le pare-brise afin que les employés qui sont récemment entrés en fonction dans la commune puissent effectuer un contrôle
- ✓ les bouteilles de lait seront déposées dans le plastique
- ✓ aucune plante déclarée comme étant « envahissante » n'est acceptée à la déchèterie; ces dernières doivent être détruites (placées dans des sacs poubelle)
- ✓ un coût de **CHF 10.– par objet** est facturé lorsque le personnel communal doit aller chercher un objet chez un particulier pour l'évacuer à la décharge
- ✓ la déchèterie est ouverte le mercredi de 17h à 19h; le vendredi de 17h à 18h et le samedi de 15h à 17h. Merci de respecter ces horaires.

FESTIVITÉS ANNULÉES...

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, c'est avec une certaine tristesse que la municipalité a décidé d'annuler les différentes fêtes qui animent la vie villageoise tout au long de l'année. Cette décision s'applique au **Noël villageois au refuge qui n'aura pas lieu**. Il est à préciser que la distribution de sapins est maintenue le 19 décembre devant le local de voirie de 14h à 15h.

En remplacement des festivités annulées en 2020, une grand fête se tiendra au village au printemps 2021, incluant la réception des nouveaux habitants et l'inauguration de l'Auberge Au Mai.

Toute personne désireuse de prêter main forte à l'organisation de cette animation peut déjà s'adresser au greffe.

LA MEXSONNETTE ET L'AUBERGE AU MAI

C'est le 5 octobre au petit matin que la Mexsonnette a vu ses jeunes « habitants » faire leurs premiers pas. La municipalité souhaite la bienvenue aux parents, enfants et bien sûr à tout le personnel éducatif ainsi qu'à la direction de l'établissement.

Quant aux travaux de l'Auberge Au Mai, ils avancent à grands pas! Les gérants de l'hôtel-restaurant ont été engagés et seront heureux de vous accueillir dès le 1er décembre 2020 pour autant que l'ouverture des établissements publics soit à nouveau autorisée.



NOUVEAUTÉ—POLICE DES CONSTRUCTIONS

Désormais, toutes les mises à l'enquêtes publiques ainsi que les autorisations municipales soumises à l'affichage public sont consultables sur le site de la commune sous www.mex.ch onglets « police des constructions » ou « pilier public ».